

Conseil des ministres du 20 juillet 2012

NOUVEAU CALENDRIER DE SORTIE DU NUCLÉAIRE

Suite au paquet de décisions sur la sécurité d'approvisionnement électrique du 4 juillet 2012 proposé par le secrétaire d'État à l'Énergie Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé la révision de la loi de 2003 sur la sortie nucléaire.

L'article 9 prévoyant la possibilité de déroger au calendrier de sortie du nucléaire par un simple arrêté royal sera supprimé. Le calendrier de sortie du nucléaire sera donc désormais définitif. Cela devrait instaurer un climat propice aux investissements ce qui nous permettra de sortir du nucléaire progressivement entre 2015 et 2025 et d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en matière de sécurité d'approvisionnement, d'environnement et de prix.

Les dates de fermeture des réacteurs figurent maintenant dans la loi :

- Doel 1 et 2 fermeront en 2015
- Doel 3 fermera en 2022
- Tihange 2 fermera en 2023
- Tihange 1, Tihange 3 et Doel 4 fermeront en 2025